



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

appels d'offres

Question écrite n° 485

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la très grande attente des entreprises du bâtiment et des travaux publics en ce qui concerne la réforme du code des marchés publics. Ce secteur est en effet le seul pour lequel la vente à perte est toujours autorisée. Cette situation est largement due à un dispositif de passation des marchés publics tout à fait inadapté au regard de la dépression que traversent les entreprises du BTP. Il apparaît aujourd'hui particulièrement urgent, d'une part, d'interdire les offres anormalement basses qui ont pour conséquence extrêmement négative d'amplifier la situation dépressive et, d'autre part, de promouvoir des critères de choix objectifs à même de mettre fin à l'opacité de certaines procédures actuelles. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il est dans l'intention du Gouvernement de reprendre la réflexion engagée à l'occasion de la préparation du projet de loi de réforme du code des marchés publics et de lui préciser les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre afin de répondre à l'attente des entreprises du BTP.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a souligné dans son discours de politique générale l'importance qui s'attache à la transparence et à l'efficacité de l'action publique. C'est à la lumière de ces principes, qui s'appliquent naturellement à la commande publique, que le Gouvernement procède actuellement à l'analyse des mesures envisagées précédemment en vue d'une réforme d'ensemble du code des marchés publics, et poursuit la réflexion engagée en vue d'opérer les approfondissements qui pourraient être nécessaires. C'est dans ce cadre que seront notamment examinés les problèmes posés par les offres anormalement basses et par les critères d'attribution des marchés publics, qui constituent, en effet, deux aspects parmi les plus sensibles de la réflexion en cours et qui concernent d'ailleurs, au-delà du bâtiment et des travaux publics, l'ensemble des entreprises susceptibles de répondre à la commande publique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 485

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2231

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 848